ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Renforcement des capacités d'alerte précoce et de réponse de la CEDEAO pour une stabilité régionale améliorée et la prévention des crises, financé par la Facilité d'appui à la transition (FAT) de la Banque africaine de développement (BAD)

TERMES DE REFERENCE (TdR)

Pour le

Recrutement d'un Consultant Individuel pour appuyer la Direction de l'Alerte précoce (DAP) dans la mise à jour de l'Indice de sécurité humaine de la CEDEAO (ISHC)

Référence : ECW/TOR/EWD/26-02-25/mb02

1. Contexte

Afin d'opérationnaliser et de renforcer son Mécanisme Régional d'Alerte Précoce et de Réponse (MRAPR), la Commission de la CEDEAO, avec le soutien de la Facilité d'appui à la transition (FAT) de la Banque africaine de développement (BAD), entreprend la mise en œuvre d'un projet de deux ans visant à renforcer sa capacité d'alerte précoce et de réponse en vue d'une stabilité régionale et une prévention des crises améliorées.

Le Réseau d'Alerte précoce et de Réponse de la CEDEAO (ECOWARN) est basé sur la compréhension de la nécessité d'une sensibilité aux conflits et d'une évaluation contextuelle des risques. L'ensemble des outils et des efforts de la CEDEAO en matière d'alerte précoce et de réponse (APR) reflète non seulement les défis communs auxquels les États Membres sont confrontés, mais aussi leurs caractéristiques uniques et souveraines, mettant ainsi en évidence le paysage complexe de sécurité humaine à travers la région. La Direction d'Alerte précoce (DAP) de la CEDEAO a structuré l'analyse et la réponse aux alertes précoces dans un cadre commun composé de cinq (5) piliers clés englobant une série de facteurs de résilience et de menaces à la sécurité humaine, à savoir : (1) Environnement ; (2) Crimes et criminalité ; (3) Santé ; (4) Sécurité ; et (5) Gouvernance et Droits de l'homme.

Ces cinq (5) domaines thématiques couvrent cinquante-cinq (55) indicateurs d'alerte précoce de la sécurité humaine prédéfinis et quarante-deux (42) types d'événements régissant le système régional d'alerte précoce de la CEDEAO. Les organismes nationaux d'alerte précoce ont également adopté un Cadre d'alerte précoce, créant ainsi une synergie qui reflète la nature interconnectée du paysage des "menaces" de l'Afrique de l'Ouest et dote les pays des ressources nécessaires pour coopérer et réagir collectivement aux menaces. Avec un écosystème d'alerte précoce robuste déjà en place dans la sous-région, la DAP est bien positionnée pour renforcer la prévention des conflits et la gestion des risques, tout en stimulant la résilience et les capacités de résolution. La région continue de faire face à des menaces à la sécurité humaine, qui sont projetées à croître et à évoluer. Ainsi, il est d'une importance capitale que les mécanismes d'alerte précoce et de réponse existants s'y adaptent pour faire face à la nature multidimensionnelle et complexe de ces menaces, en reliant les mécanismes d'alerte précoce sous-nationaux (spécifiquement en ce qui concerne la société civile), nationaux et régionaux pour fonctionner de manière optimale.

L'objectif général du projet est, entre autres, d'améliorer les capacités, les compétences et les connaissances grâce à des activités de renforcement des capacités régionales et nationales, puis

de réaliser et d'analyser les rapports d'Evaluations des Risques et de la Vulnérabilité des Pays (ERVP) et des Régions (ERVR) en suivant les cinq (5) domaines thématiques susmentionnés de la DAP.

Le résultat attendu est de renforcer le Mécanisme régional d'Alerte précoce et de Réponse (MRAPR) aux risques, et de répondre efficacement aux facteurs régionaux et nationaux de fragilité tout en promouvant la prévention des conflits et la stabilité régionale.

Les trois (3) principaux objectifs du projet qui sous-tendent l'objectif général sont les suivants :

1. Renforcer les capacités techniques du personnel (afin d'identifier efficacement les tensions potentielles et/ou existantes ainsi que les dynamiques de conflit négatives, et de renforcer le signalement des risques potentiels dans le cadre des contextes spécifiques).
2. Produire une Analyse de sensibilité aux conflits et évaluations des risques contextuels pour la BAD et d'autres partenaires de développement.
3. Accroître les fonctions techniques de la plateforme ECOWARN

La mise en œuvre opérationnelle du projet s'articulera autour de trois composantes :

Composante 1: Analyse de la sensibilité aux conflits et évaluations contextuelles des risques

- Sous-composante 1.1: Neuf (9) évaluations de la résilience des pays et de la sécurité humaine (ERHCP).
- Sous-composante 1.2: Trois (3) évaluations régionales de la résilience et de la sécurité humaine (ERRSH).
- Sous-composante 1.3: Soutien au développement de l'Indice de sécurité humaine de la CEDEAO (ISHC)
- Sous-composante 1.4: Soutien à la production de rapports trimestriels sur la sécurité humaine régionale.
- Sous-composante 1.5: Fournisseur de services d'analyse de la sensibilité aux conflits et d'évaluation contextuelle des risques de la BAD.
- Sous-composante 1.6: Soutien au renforcement de l'infrastructure nationale de paix (INP) dans les États membres.

Composante 2: Amélioration des fonctionnalités techniques de la plateforme ECOWARN

- Sous-composante 2.1: Migration des données historiques vers la nouvelle plateforme pour les tendances à long terme et l'analyse en temps réel.
- Sous-composante 2.2: Amélioration des fonctionnalités pour l'exploration de données basée sur des requêtes personnalisables et des visualisations de tendances, y compris les cartes thermiques, les diagrammes à barres et les graphiques.
- Sous-composante 2.3: Explorer la possibilité d'améliorations et de simulations de l'IA pour le pronostic de la sensibilité aux chocs.

- Sous-composante 2.4: Liaison des scores de l'évaluation de la résilience et de la fragilité des pays (ERFP) avec l'Indice de sécurité humaine de la CEDEAO (ISHC), superposition et triangulation.
- Sous-composante 2.5: Intégration d'un scanner de médias

Composante 3: Renforcement des capacités techniques du personnel d'alerte précoce

- Sous-composante 3.1: Formation sectorielle thématique pour le personnel.
- Sous-composante 3.2: Renforcer les capacités de la Direction en matière de codage et de maintenance des algorithmes du système.
- Sous-composante 3.3: Élaboration d'une procédure opérationnelle standard (POS) pour englober les multiples facettes du mécanisme régional et national d'alerte précoce et de réponse
- Sous-composante 3.4: Renforcement des effectifs du mécanisme régional d'alerte précoce.

Afin d'assurer la bonne exécution des activités, la CEDEAO prévoit de recruter des consultants pour soutenir la Direction de l'Alerte précoce (DAP) dans la mise à jour de l'Indice de sécurité humaine de la CEDEAO (ISHC).

2. Perspectives

2.1.1. Introduction

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'engage à favoriser la paix, la sécurité et le développement durable au sein de ses États membres. La sécurité humaine, un concept englobant la protection des individus contre les menaces critiques et omniprésentes, est au cœur de ces objectifs. Les paradigmes de sécurité traditionnels, axés principalement sur la sécurité de l'État, se sont avérés insuffisants pour relever les défis complexes auxquels sont confrontés les individus et les communautés en Afrique de l'Ouest.

Pour y remédier, la Commission de la CEDEAO, par le biais de la Direction de l'Alerte précoce (DAP), s'est lancée dans la conception de l'Indice de sécurité humaine de la CEDEAO (ISHC). L'ISHC est conçu pour mesurer et surveiller les aspects multidimensionnels de la sécurité humaine dans la région, en fournissant un outil complet pour évaluer les vulnérabilités et la résilience dans les États membres.

L'indice servira d'instrument essentiel pour la formulation des politiques, l'élaboration des programmes et l'allocation des ressources afin d'améliorer la sécurité humaine régionale.

2.1.2. Justification

L'ISHC comble une lacune essentielle dans l'architecture de sécurité régionale en fournissant un cadre normalisé pour évaluer la sécurité humaine. Contrairement aux mesures de sécurité traditionnelles qui se concentrent sur la stabilité militaire et politique, l'ISHC intègre un éventail plus large de facteurs, notamment en ce qui concerne la santé, la criminalité, la gouvernance, la sécurité et la durabilité environnementale. Cette approche holistique est essentielle pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité humaine régionale et promouvoir la stabilité et le développement à long terme. La notion de l'ISHC est alignée sur la Vision 2050 de la CEDEAO, qui met l'accent sur

le développement centré sur l'humain, la sécurité des individus et des communautés, et l'amélioration du bien-être des citoyens.

En fournissant une analyse détaillée des conditions de sécurité humaine, l'ISHC éclairera la mise en œuvre de la Vision 2050 et soutiendra les efforts de la région pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD).

2.2. Résultat attendu

2.2.1. Objectif général

L'objectif du recrutement d'un consultant est de finaliser et d'opérationnaliser l'Indice de sécurité humaine de la CEDEAO (ISHC). Cela comprend l'achèvement de la collecte de données, la validation des indicateurs, le calcul de l'indice et l'élaboration d'un livre de codes (codebook).

2.2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Mener à bien la collecte de données, en veillant à ce que toutes les données soient exactes, à jour, et représentatives de la situation actuelle dans les États membres.
- Assurer la robustesse et la pertinence des indicateurs sélectionnés dans les domaines thématiques mentionnés ci-dessus, et pour rappel, la santé ; la sécurité ; les crimes et criminalité ; la gouvernance et les droits de l'homme ; et l'environnement, en les alignant sur les indicateurs ECOWARN et les meilleures pratiques mondiales.
- Élaborer une méthodologie complète pour le calcul de l'indice, comprenant l'attribution de pondérations, la normalisation des données et la classification des pays en fonction des niveaux de sécurité humaine.
- Mener des consultations avec les États membres, la société civile et d'autres parties prenantes afin de valider la méthodologie et les conclusions de l'indice.
- Préparer le rapport de l'ISHC et un livre de codes (codebook) afin d'assurer la normalisation de la collecte de données, l'interprétation des indicateurs et la transparence méthodologique.
- Élaborer des protocoles et des stratégies pour la mise à jour régulière de l'ISHC.

2.3. Méthodologie

La méthodologie pour la mise à jour de l'Indice de sécurité humaine de la CEDEAO (ISHC) implique une série d'étapes systématiques visant à garantir que l'indice soit complet, précis et reflète les diverses conditions de sécurité humaine dans la région de la CEDEAO. L'approche comprend les phases clés suivantes :

2.3.1. Sélection et alignement des indicateurs

Les deux cent treize (213) indicateurs existants seront examinés et alignés sur les cinquante-cinq (55) indicateurs ECOWARN afin d'assurer la cohérence et la pertinence. Ce processus implique la vérification croisée et la validation des indicateurs par rapport aux références et aux cadres établis.

2.3.2. Collecte et compilation des données

Une matrice a été élaborée pour la collecte de données, qui comprend des liens vers les sources de données et des formules pour calculer les scores de l'indice par pays. Cet outil sera utilisé pour collecter et compiler les données pour tous les indicateurs sélectionnés.

La collecte de données sera effectuée pour les cinq (5) domaines thématiques de la DAP. Le processus permettra de s'assurer que les données sont à jour, exactes et proviennent d'entités crédibles.

2.3.3. Validation et nettoyage des données

Les données collectées feront l'objet d'un processus de validation rigoureux afin de vérifier leur exactitude, leur exhaustivité et leur pertinence. Cela impliquera des recoupements avec de multiples sources et l'application de méthodes statistiques pour identifier et rectifier toute anomalie ou lacune.

Toute lacune ou incohérence dans les données sera traitée par le biais de consultations avec des experts régionaux et des parties prenantes. Des données supplémentaires peuvent être demandées pour combler toute information manquante.

2.3.4. Calcul de l'indice et classification des pays

L'indice sera calculé en agrégeant les données pour chaque indicateur, en utilisant des méthodes statistiques établies pour dériver les scores pour chaque pays dans les cinq domaines thématiques.

Les pays seront classés en fonction de leurs scores dans chaque domaine thématique, ce qui donnera lieu à un classement qui reflète leur état général de sécurité humaine. Cette classification permettra une analyse comparative dans toute la région.

2.3.5. Plan du rapport

Le processus d'établissement de rapports comprendra les éléments clés suivants :

- Une liste de termes et leurs définitions, ou explications.
- Une explication détaillée des méthodes utilisées.
- Un rapport complet sur l'indice.

2.3.6. Validation et publication

L'indice calculé et les classifications des pays feront l'objet d'une validation interne au sein de la Commission de la CEDEAO. Ce processus permettra de s'assurer que l'indice représente fidèlement les conditions de sécurité humaine dans toute la région.

Après la validation interne, l'indice sera présenté aux États membres de la CEDEAO et aux autres parties prenantes pour examen et commentaires. Ce processus comprendra des ateliers et des consultations afin d'assurer l'adhésion et l'appropriation de toutes les parties concernées. Tous les commentaires seront intégrés dans la méthodologie finale.

Une fois validé, l'ISHC sera publié et diffusé aux États membres et aux partenaires. L'indice sera mis à disposition sous différents formats, y compris des rapports détaillés, des visualisations et des outils numériques.

2.3.7. Mise à jour et maintenance

Les stratégies et les modalités de mise à jour régulière des données et de recalcul de l'indice seront définies. Cela impliquera la mise en place d'un calendrier pour la collecte et l'examen des données, en veillant à ce que l'ISHC reste actuel et pertinent.

Des initiatives de formation et de renforcement des capacités seront mises en œuvre afin de s'assurer que le personnel de la CEDEAO et les États membres peuvent utiliser et mettre à jour efficacement l'ISHC et suivre les améliorations au fil du temps.

2.4. Livrables

Le consultant fournira les résultats suivants :

- Une matrice de collecte de données complétée pour les cinq (5) secteurs thématiques.
- Un document détaillé décrivant la méthodologie utilisée pour calculer l'ISHC, y compris la normalisation des données, la pondération et les techniques d'agrégation.
- Un rapport complet détaillant la méthodologie de l'indice, les scores et les classifications des pays, ainsi qu'une analyse et des recommandations politiques.
- L'ISHC est publié en version imprimée et en ligne, avec des documents d'accompagnement pour les parties prenantes.
- Des notes d'orientation, des profils de pays et d'autres documents conçus pour communiquer les principales conclusions de l'ISHC.
- Un document décrivant les protocoles de mise à jour régulière de l'ISHC, y compris les calendriers de collecte de données, les processus d'examen des indicateurs et les stratégies d'engagement des parties prenantes.
- Des sessions de formation menées pour le personnel de la CEDEAO et les États membres sur l'utilisation et la mise à jour de l'ISHC.

Rôles et responsabilités

ROLE	DESCRIPTION
La BAD	• Financement et supervision
Direction de l'Alerte précoce de la CEDEAO	• Orienter le Consultant • Procéder à une analyse des écarts, veiller à la bonne interprétation des indicateurs, présenter les résultats aux parties prenantes et créer des produits de vulgarisation • Assurer la validation de l'indice auprès des États membres
Le Consultant	• Organiser la validation de l'indice avec les États membres • Offrir une expertise dans le calcul de l'indice, l'analyse statistique et l'élaboration de la méthodologie, en assurant la robustesse et la fiabilité de l'ISHC.

2.5. Lignes hiérarchiques et communication

2.5.1. Exigences en matière de rapports

Le consultant soumettra des rapports d'étape hebdomadaires au coordonnateur du projet au sein de la Direction de l'alerte précoce, détaillant l'état d'avancement de la collecte de données, de la validation des indicateurs, du calcul de l'indice, des activités d'engagement des parties prenantes, des difficultés rencontrées et des ajustements apportés au plan du projet.

Le consultant travaillera sous l'autorité hiérarchique du coordonnateur du projet et en étroite collaboration avec le Directeur de la DAP.

Un rapport final sera soumis après le projet, détaillant toutes les activités entreprises, les résultats obtenus et les recommandations pour les mises à jour futures de l'ISHC.

2.5.2. Plan de communication

Des réunions internes régulières seront organisées afin de coordonner les activités, de discuter des difficultés et de garantir l'alignement sur les objectifs du projet.

Des mises à jour régulières seront fournies à l'équipe de mise en œuvre du projet, afin de la tenir informée des progrès réalisés et de recueillir des commentaires.

2.5.3. Durée du contrat

La durée maximale du contrat est de deux mois

2.5.4. Budget et ressources

Le budget et les ressources nécessaires à la finalisation du calcul, de la publication et de la diffusion de l'indice couvriront les coûts liés à l'expertise technique, aux voyages, aux ateliers et aux activités de renforcement des capacités.

2.6. Qualifications, expérience, compétences

La CEDEAO recherche un consultant individuel. Il/elle fournira un soutien technique à la DAP.

Le consultant fournira une expertise dans le calcul de l'indice, l'analyse statistique et l'élaboration de la méthodologie, en assurant la robustesse et la fiabilité de l'ISHC.

2.6.1. Qualifications

- Le consultant doit être titulaire d'au moins une maîtrise en relations internationales, sciences politiques, sciences humaines et sociales, études sur la paix et les conflits, analyse des données, gestion des données ou un domaine similaire d'une université reconnue.

2.6.2. Compétences

Le consultant doit :

- Avoir un sens de l'organisation et de bonnes compétences en communication, en synthèse et en rédaction.
- Avoir une connaissance de l'élaboration d'indices, de matrices et de méthodes de collecte de données quantitatives.

- Posséder d'excellentes compétences en rédaction technique, et plus particulièrement en matière de rapports réguliers conformément aux exigences du donateur du projet et des autres partenaires techniques et financiers.
- Posséder une bonne connaissance des outils de traitement de données et de la bureautique (Word, Excel, PowerPoint, Publisher).
- Maîtrise parfaite des langues de travail de la CEDEAO : l'anglais, le français ou le portugais
- Être familier avec un environnement de travail multiculturel.
- Avoir une connaissance approfondie du système d'alerte précoce de la CEDEAO et des livrables.
- Avoir une expertise démontrée dans la conduite de recherches similaires en Afrique de l'Ouest (publications).
- Avoir une bonne connaissance de la recherche sur les conflits et l'évaluation des risques en général et en particulier en Afrique de l'Ouest.
- Avoir d'excellentes aptitudes en analyse, en rédaction de rapports et en communication.

2.6.3. Expérience

- Avoir 10 ans d'expérience dans la conception de recherches et l'élaboration d'indices.

3. Conditions générales

3.1. Lieu, durée et début de la mission

- Le projet est logé sous la Direction de l'Alerte précoce, Commission de la CEDEAO, Abuja - Nigéria
- Le début de la mission est envisagé pour août 2025, pour une durée maximale de 90 jours.
- Le consultant doit s'abstenir de toute situation qui pourrait être considérée comme un conflit d'intérêts dans le cadre de la mission.

3.2. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une déclaration d'intérêt signée avec une lettre indiquant la date de disponibilité,
- Une proposition technique détaillée comprenant le curriculum vitae récent du consultant fournissant des détails sur l'expérience professionnelle et les missions similaires, une copie certifiée conforme du diplôme minimum requis et des preuves de la conduite d'un développement similaire dans le passé.
- Une proposition financière détaillée.

3.3. Soumission des candidatures

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le **mercredi 30 juillet 2025 à 11h00 (heure du Nigéria, GMT+1)** en mentionnant « Manifestation d'intérêt pour la sélection d'un Consultant

Individuel pour la mise à jour de l'Indice de Sécurité Humaine de la CEDEAO (ISHC) », et adressées à la

- **Division des Passations de Marchés de la CEDEAO** à l'adresse suivante :

- **Commission de la CEDEAO**

101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District
PMB 401,
Abuja 900103, Territoire de la Capitale Fédérale
République Fédérale du Nigéria

- Ou par courriel à : sbangoura@ecowas.int,

en copiant (en cc) : ikkamara@ecowas.int ; mbossou@ecowas.int ; yderra@ecowas.int

3.4. Méthode de sélection

Le Consultant sera sélectionné conformément au Cadre de Passation des Marchés de la Banque Africaine de Développement daté d'octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse **http://www.afdb.org**. Un entretien peut être organisé avec les consultants présélectionnés. Seuls les consultants présélectionnés seront contactés.
La CEDEAO se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel à candidatures.